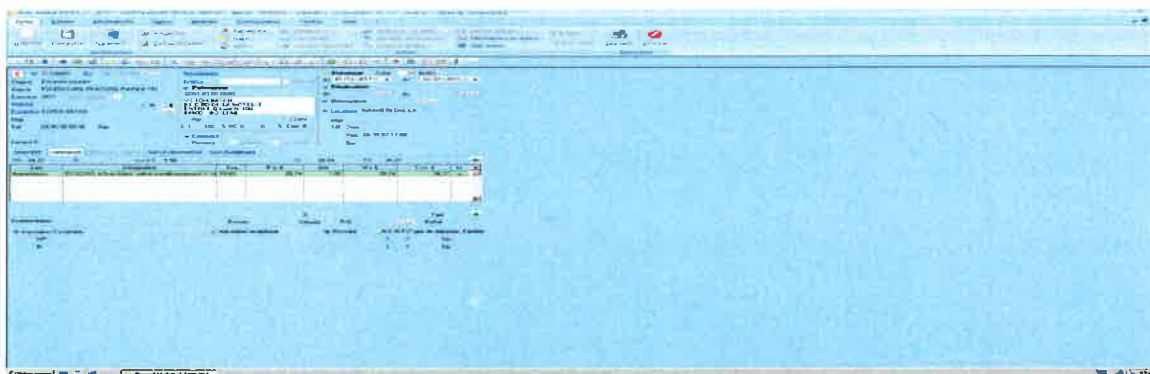


## SUIVI DES BONS DE TRAVAUX

Lors de l'enregistrement d'un bon de travail (BT), lorsque ce bon est à l'état "E", cela signifie qu'il est engagé sur le budget.



Chaque mois, le Chargé de gestion devra vérifier le motif pour lequel les bons établis deux mois auparavant sont restés à l'état "E", soit au début du mois de mars 2012, les bons toujours à l'état "E" datant de Janvier 2012, et ainsi de suite.

### Plusieurs motifs peuvent être invoqués

- **Les travaux ne sont pas terminés** : en effet, les bons de travaux comportent une date limite de travaux, et le Chargé de gestion doit la faire respecter.
- **Les bons sont peut-être des doublons**, et doivent alors être supprimés.
- **Les bons ne sont pas passés à l'état "T" par omission** : il faut assurer le suivi du bon dans PREM.

Un bon engagé "**bloque**" les budgets et les marchés, et si les travaux ne sont pas nécessaires, il pénalise le Chargé de gestion sans raison.

Par ailleurs, un tableau émis par les services comptables sera remis au Chargé de gestion tous les mois pour permettre d'effectuer ce suivi.